

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 06 juin 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

**OBJET
APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2023 DU CCAS**

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette
délibération mise
en ligne sur le site
de la ville le
18/06/2024

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
29 mai 2024

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Evelyne LEBRAS, Mila CANAS et Chantal HUET
Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS donne pouvoir à madame Sylvia CERIANI

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Mila CANAS

Madame Maryse SERVAIS donne pouvoir à madame Evelyne LEBRAS

Messieurs Mouloud ANIBA et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12 et L2121-31

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

VU la délibération DEL/02/2023 approuvant le budget primitif 2023 du CCAS,

VU la délibération DEL/26/2023 relative à une décision modificative du budget 2023 du CCAS,

CONSIDERANT l'instruction budgétaire M57,

CONSIDERANT l'absence de madame la Présidente du CCAS,

CONSIDERANT que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

L'examen du compte administratif 2023 du CCAS de la ville de Beauchamp permet de constater un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice de 93.260,16€ en section de fonctionnement et de 45.420,31 € en section d'investissement.

| SECTIONS | RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDANT | | OPÉRATIONS DE L'EXERCICE | | RESULTATS DE L'EXERCICE | | RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | |
|----------------|--|-------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------------------|-------------------|
| | déficits | excédents | Dépenses de l'exercice | Recettes de l'exercice | déficits | excédents | déficits | excédents |
| Investissement | | 45 420,31 | 2 597,24 | 15 297,19 | | 12 699,95 | | 58 120,26 |
| Fonctionnement | | 93 260,16 | 709 189,42 | 718 584,97 | | 9 395,55 | | 102 655,71 |
| Totaux | | 138 680,47 | 711 786,66 | 733 882,16 | | 22 095,50 | | 160 775,97 |

L'équilibre d'un compte administratif, selon l'instruction budgétaire M57, s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser aussi bien en recettes qu'en dépenses.

| Restes à réaliser | | |
|-------------------|------------------------------------|-------------------|
| Investissement | Dépenses | 11 780,89 |
| | Recettes | |
| | Solde des restes à réaliser | -11 780,89 |

Le cumul du résultat de clôture et des restes à réaliser permet de définir l'équilibre du compte administratif 2023 suivant :

| | |
|---|-------------------|
| Solde des restes à réaliser | -11 780,89 |
| Equilibre du compte administratif 2023 | 148 995,08 |

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- **Approuve** à l'unanimité le compte administratif 2023 du CCAS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 10 juin 2024



La Vice-Présidente du CCAS,

Sylvia CERTANI

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET